

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-2-5

Séance du vendredi 11 septembre
2020

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

MICRO AVENTURES NAVETTE DES CRETES

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. BIHL, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-3-1-5 du 19 Juin 2020 relative à la Décision Modificative n°1,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de la réunion du 4 septembre 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 14 000 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour le fonctionnement 2020 des « Micro-aventures by Navette des Crêtes ». Cette subvention sera versée en une seule fois,
- Prélève les crédits correspondants, inscrits lors de la Décision Modificative 2020, sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 65735 du budget départemental,
- Accorde une subvention de fonctionnement de 5 000 € à Alsace Destination Tourisme pour son plan de promotion et de communication touristique 2020 des « Micro-aventures by Navette des Crêtes ». Cette subvention sera versée en une seule fois,
- Prélève les crédits correspondants, inscrits au Budget Primitif 2020, sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental.

M Max DELMOND ne participe ni au débat, ni au vote en sa qualité de Président d'Alsace Destination Tourisme.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité